

# REPÉRER ET PERMETTRE LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT MALTRAITÉ

Programme DPC médecins : n° 14861800015  
Pr David Cohen • D<sup>r</sup> Angèle Consoli • Service Psychiatrie de l'Enfant  
et de l'Adolescent • Hôpital Pitié-Salpêtrière



## REPÉRAGE DE LA MALTRAITANCE ET DE LA VIOLENCE



### Contenu

L'objectif de ce programme est de définir et d'établir un état des lieux du repérage et de la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent maltraité en France en 2018. Conçu tout particulièrement pour les médecins généralistes, les pédiatres et les psychiatres, il fait intervenir des professionnels du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Intérieur et également des médecins exerçant au sein des unités pédiatriques. Cette action DPC permet de repérer les signes cliniques et comportementaux de la maltraitance, de mettre en place un entretien médical adapté et de signaler une présomption ou un fait de maltraitance d'un enfant ou d'un adolescent.

### Méthode HAS suivie

Formation en groupe, présentielle avec une activité d'analyse des pratiques, intégrée à la démarche cognitive, au moment de l'identification des besoins de formation ou de l'évaluation de l'impact de la formation.

### Choisissez bien votre ODPC

Le programme DPC n° 14861800015 « Repérer et permettre la prise en charge de l'enfant maltraité » s'inscrit dans les DPC réglementaires et vaut obligation de DPC pour l'année 2018.

### Public visé

Ce DPC concerne plus particulièrement les médecins spécialistes :

- Généralistes
- Pédiatres
- Psychiatres de l'enfant et de l'adolescent

### Inscription à retourner

Département de FMC - UPMC  
Boîte courrier 1520  
4 place Jussieu  
75252 Paris Cedex 05

- Contact  
**Jean-Paul Rerzki** : 01 44 27 50 58  
jean-paul.rerzki@upmc.fr
- Malika Achili-Saada** : 01 44 27 69 81  
malika.saada@upmc.fr

### DURÉE

2 jours consécutifs en présentiel

### DATES

Mardi 13 mars 2018 de 9 h à 18 h et  
mercredi 14 mars 2018 de 9 h à 17 h

### LIEU DE LA FORMATION

Immeuble Lumière  
Ministère de l'Intérieur - 75012 Paris

### FINANCEMENT

- Pour les libéraux : ce DPC est financé par l'ANDPC et chaque participant inscrit percevra l'indemnité de l'ANDPC en vigueur en 2018
- Pour les non libéraux (salariés ou hospitaliers) : nous consulter, n'hésitez pas à nous contacter si difficulté de prise en charge employeur

Nom : ..... Nom de naissance : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse professionnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél prof : ..... Portable : ..... E-mail : .....

N° RPPS : ..... N° ADELI : ..... Spécialité : .....

Statut :  + de 50 % d'activité libérale  salarié/hospitalier  mixte

Pour confirmer ma présence, si je suis libéral :

Je crée mon profil sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et

Je m'inscris en ligne au programme DPC avec le n° 14861800015  
(Repérer et permettre la prise en charge de l'enfant maltraité)

Je demande la réservation d'une chambre d'hôtel (Hébergement pris en charge  
par le département de FMC - UPMC si j'habite en région hors Île-de-France)